

Procès-verbal du Conseil d'Établissement Session extraordinaire Du lundi 20 septembre 2020

Membres du conseil d'établissement :

- Mme Allâtre, Provisseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Mrozek, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. Ouriachi, Provisseur-adjoint
- M. David, Directeur de l'école primaire
- M. Detour, Directeur Administratif et Financier

- Mme Malcotti, représentante des parents d'élèves
- M. Le Roch, représentant des parents d'élèves
- Mme Macek, représentante des parents d'élèves

- M. Castagnier, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Seguin, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré

Membres invités :

- M. Dutertre, Ambassadeur de France en République Tchèque
- Mme Briard, Conseiller Consulaire ADFE-RT

Absents excusés :

- M. Brenaut, représentant des élèves
- Mme Duongova, représentante des élèves
- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Mullerova, représentante des personnels administratifs et de service

A 18h00, le quorum étant atteint, Mme La Provisseure, Présidente du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence. Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

La direction du lycée français de Prague se propose pour assurer le secrétariat de séance.

La Provisseure donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour restreint :

- 1- Révision de la grille tarifaire.
- 2- Questions

1. Révision de la grille tarifaire

Madame La proviseure explique que son prédécesseur, monsieur Martinez, a longuement travaillé en collaboration avec M. l'Ambassadeur et M. Detour à l'élaboration d'une stratégie d'ajustements ciblés des frais de scolarité propice à relancer l'attractivité de l'établissement dans une période où des travaux de rénovation vont permettre au lycée d'augmenter sa capacité d'accueil.

Il s'agissait de tenir compte à la fois de frais historiquement élevés au Lycée Français de Prague par rapport aux autres lycées de la zone Europe centrale et orientale mais aussi d'envoyer un signal aux familles scolarisant des fratries.

Selon la circulaire n°1033 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements de l'AEFE, ces évolutions tarifaires doivent faire l'objet d'une information détaillée auprès du conseil d'établissement.

Madame La Proviseure donne la parole à Monsieur L'Ambassadeur. Ce dernier fait la présentation de Monsieur Mrozek, nouveau Conseiller de coopération et d'action culturelle et Directeur de l'Institut Français de Prague.

Monsieur l'Ambassadeur expose les motivations qui ont conduit à une révision de la grille tarifaire. Celle-ci s'inscrit dans un plan pour l'amélioration de l'attractivité du Lycée français de Prague qui vient de traverser une longue période d'enseignement distanciel, en particulier pour ses classes du secondaire en raison de la pandémie. Le choix des autorités tchèques de fermer les établissements plus de trente-sept semaines depuis mars 2020 a participé à exacerber le ressenti des familles quant à des frais de scolarité jugés trop élevés au regard du service rendu. Cela a conduit à réaliser une étude de comparaison pour évaluer le niveau des écoles du LFP par rapport aux autres établissements du réseau AEFÉ de la zone Europe centrale et orientale. Bien que le contexte soit différent et la comparaison délicate, il est apparu pertinent d'exploiter les marges financières existantes pour réviser à la baisse la grille tarifaire tout en préservant la rentabilité et la capacité à investir du lycée.

Cette révision de la grille tarifaire, objet d'un échange entre Mr l'Ambassadeur et le Directeur de l'AEFE, constitue un des éléments d'une stratégie globale qui s'appuie sur le projet pédagogique et éducatif, la rénovation du bâti avec les travaux actuellement en cours, la mise en place d'une communication structurée en synergie avec les autres entités françaises en République Tchèque, Ambassade et Institut français.

Cette proposition d'ajustement s'échelonnait en deux temps. Une première mesure prendra effet dès la première facturation de cette nouvelle année scolaire. Elle consiste en une réduction de 5% des frais d'écolage dès l'inscription dans l'établissement d'un deuxième enfant d'une même famille. Cette réduction a pour objectif de favoriser l'inscription de fratries et de faciliter l'accès au lycée des familles ayant plusieurs enfants. Selon les effectifs de l'année scolaire dernière, cette mesure s'appliquerait sur une base de 56% des enfants scolarisés au LFP.

Une seconde mesure concernera, sans exception, tous les élèves de la maternelle à compter de septembre 2022 avec une diminution d'environ 9% des droits d'écolage à partir de l'année 2022-2023. Cet effort significatif est destiné à inverser la dynamique de baisse continue des effectifs à l'œuvre en maternelle depuis plusieurs années. L'enjeu majeur étant d'élargir la base de la pyramide qui alimente ensuite les classes de l'élémentaire puis du secondaire, sans pour autant fragiliser la capacité d'investissement du lycée.

Madame la proviseure explique que ces nouvelles décisions tarifaires seront transmises au directeur de l'AEFE afin de les rendre effectives. La première mesure sera donc appliquée dès octobre avec l'envoi des premières factures qui prendront donc en compte la réduction de 5% pour les fratries à partir du deuxième enfant scolarisé, quelle que soit sa nationalité.

2. Questions

Les représentants des parents approuvent ces décisions mais font observer qu'elles ne bénéficieront pas aux familles avec un seul enfant et qu'elles ne distingueront pas les familles dont les frais d'écologie sont pris en charge par les entreprises de celles qui doivent assumer seules ces écologies. La dégressivité des tarifs auraient permis de contourner ce problème.

Monsieur l'Ambassadeur répond qu'on ne peut raisonner par enveloppe de réduction globale et que la dégressivité évoquée aurait eu un impact financier trop important pour l'établissement. Par ailleurs la distinction entre les familles, fondée sur l'origine du financement des écologies, présente de nombreux obstacles techniques. La décision de privilégier les fratries est le résultat d'un dialogue avec la direction de l'AEFE qui a été sensible à cette proposition qui était cohérente par rapport à l'ensemble du réseau. Monsieur l'Ambassadeur ajoute que des efforts ont également été réalisés sur les bourses et qu'une augmentation du nombre de bourses attribuées a été constaté.

Les représentants des parents regrettent de ne pas avoir été associés à la réflexion sur ces propositions d'ajustement.

Monsieur l'Ambassadeur affirme que rien ne pouvait garantir d'obtenir les réductions qui sont présentées lors de ce conseil de la part de l'AEFE. Ouvrir plus largement les négociations aurait pu à ce stade créer des attentes et donc des déceptions. La réflexion menée avec M. Martinez a tourné autour de la faisabilité de ce projet et de la nécessité de prendre en compte la question des fratries et celle de la base de la pyramide.

Les représentants des parents déplorent un problème de communication et une certaine opacité de la part de l'AEFE sur ces questions.

Madame la Provisseure qui est la représentante de la direction de l'AEFE pour le LFP rappelle que cet opérateur public agit pour plus de 350 000 élèves à travers le monde répartis dans environ 540 établissements avec des statuts très différents et qui ont en outre subi des traitements très variés vis-à-vis de la crise sanitaire selon les pays. Il est structurellement impossible pour l'Agence d'apporter une réponse unique à cette crise mondiale. Il est donc revenu à chaque établissement d'apporter des éléments de réponse aux familles selon son contexte et sa situation particulière. Dans le cas présent, une communication sera faite en direction des parents afin de les informer de la décision prise.

En conclusion, monsieur l'Ambassadeur rappelle l'ouverture cette semaine du salon international du livre de Prague et la présence de la France invitée d'honneur avec plus de 15 écrivains dont certains ont accepté de venir rencontrer des élèves du Lycée. Madame la Provisseure ajoute que trois auteurs sont effectivement invités au lycée à cette occasion et remercie monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle qui a autorisé ces visites qui bénéficieront aux élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h45 lorsque la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
P. DAVID



La Présidente,
C. ALLÂTRE

